



ENVIRONMENTAL
FRIENDLY



DEFINITION

Solvant formulé à partir de matières premières végétales de très hautes qualités pour un dégraissage performant.

MODE D'EMPLOI

S'utilise pur et à froid : nettoyage au pinceau, au chiffon, au trempé.

Utilisable en fontaine.



513V ORASOLV VEG 3 AL

SOLVANT 100% BASE VEGETAL
Industries alimentaires

AVANTAGES

- 100% d'origine végétale.
- Conforme aux utilisations en milieux alimentaires.(NSF en cours)
- Point éclair élevé.
- CLP FREE : aucun étiquetage de sécurité
- COV limités
- Très efficace.
- IKB > 70 (2X mieux que les solvants pétroliers)
- Pénètre en profondeur et dissout parfaitement les dépôts gras et cambouis.
- Laisse un léger film gras qui protège de l'oxydation les métaux.
- Issu des filières agricoles Européennes



CARACTERISTIQUES

Aspect :	liquide limpide
Couleur :	incolore
Odeur :	caractéristique
Densité à 20°C :	0,851
Point éclair :	66°C
Rigidité diélectrique :	> 40 000 V
IKB :	> 70

DOMAINES D'APPLICATION

Spécialement adapté pour le dégraissage rapide et complet de toutes les parties mécaniques et surfaces métalliques : nettoyage de blocs moteur, plans de joints, chaînes, engrenages, ...
Nettoyage des huiles, des graisses, des bitumes, des résidus d'adhésifs, ...

EMBALLAGES

Fût 200 l	réf.2513V U2	x1
Tonnelet METAL 20 l	réf.2513V O1	x1
Jerrican METAL 5 l	réf.2513V J1	x4

FT513V / Indice 00 – 07/12/2020

ORAPI® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI® n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI® dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou conséquents quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.